

Message de bienvenue du Président



Sous la XIII^{ème} législature, la Commission parlementaire du travail et de la sécurité sociale est la 10^{ème} commission permanente de l'Assemblée de la République, en tant que pouvoir public constitutionnel de l'État de droit démocratique de la République portugaise.

Dans le cadre des attributions très spécifiques qui lui sont conférées en matière de politiques publiques du travail et de la sécurité sociale, cette commission a la responsabilité suprême de s'occuper de l'un des domaines les plus stimulants et complexes de ces temps où le travail et la sécurité sociale sont des thèmes structurants pour le Portugal et pour les Portugais.

Composée de membres très diversifiés, la Commission parlementaire du travail et de la sécurité sociale contribue à la politique publique de l'État portugais, concernant les questions relevant de sa compétence, en fondant son action sur la Constitution de la République Portugaise.

Feliciano Barreiras Duarte